

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SUNDHOUSE

PROCES VERBAL INTEGRAL
de la séance du 20 novembre 2018
sous la présidence de M. Jean-Louis SIEGRIST, Maire.

Nombre de conseillers élus : 19
Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : tous les membres, sauf M. Christophe HAUERT (procuration à Mme Christelle ADOLPH), M. Raphaël HAEGELI, absent excusé et Mmes Isabelle SCHWOERER et Anita SCHWARTZ, absentes non excusées.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués en date du 16 novembre 2018 par invitation déposée en leur boîte aux lettres ; à cette invitation était joint l'Ordre du Jour.

Après les salutations d'usage, M. le Maire déclare la séance ouverte.

PREAMBULE

M. le Maire s'adresse aux membres du Conseil Municipal et demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour : décision modificative et demande de cession de logements collectifs conventionnés DOMIAL.

ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Christelle ADOLPH est désignée secrétaire de séance.

ADOpte A L'UNANIMITE

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2018

Le Procès-Verbal de la séance du 25 septembre 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations consenties

Droit de préemption urbain

Présentation des dossiers d'urbanisme par M. Mathieu KLOTZ, 1^{er} Adjoint.
Arrivée de M. Claude GERBER, Adjoint au Maire.

Souscription d'un emprunt

Suite à la consultation lancée au mois de juin, et aux offres étudiées en séance du mois de septembre, M. le Maire propose de souscrire un emprunt d'un million d'euros auprès du Crédit Agricole sur une durée de 20 années au taux fixe de 1,40%.

Assurance "Dommages ouvrage"

M. Mathieu KLOTZ, 1^{er} Adjoint en charge des bâtiments communaux, propose de souscrire une assurance "Dommages ouvrage" pour le chantier extension/rénovation de la salle polyvalente.

La Dommages ouvrage a été instaurée par la Loi du 4 janvier 1978 qui préfinance pendant dix années suivant la réception de l'ouvrage et en dehors de toute recherche de responsabilité, la réparation totale et rapide des dommages dont sont responsables les constructeurs au sens des articles 1792 et suivants du Code Civil. Elle permet de préserver les investissements et le patrimoine.

A cet effet, la société COURLIS a mandaté un courtier expert pour l'analyse des besoins et le comparatif des offres reçues.

M. Mathieu KLOTZ, 1^{er} Adjoint en charge des bâtiments, expose au Conseil Municipal les résultats de la consultation "dommages ouvrage" pour le marché extension/rénovation de la salle polyvalente.

Les résultats indiquent que la compagnie Groupama propose le meilleur taux ; 0,69% du montant du marché s'élevant à 23 885,08€ TTC.

Néanmoins, les conditions ne paraissant pas claires ou justes, il est proposé de retenir la compagnie d'assurance lors d'une autre séance du Conseil Municipal, une fois de plus amples renseignements obtenus.

4. MARCHES PUBLICS

VOIRIE – Rue de la Vallée

Démontage des conduites d'eaux pluviales amiantées

Point reporté.

M. Claude GERBER donne des explications sur les travaux rue de la Vallée. Le 03 décembre, les enrobés des trottoirs seront faits. L'éclairage public est en marche depuis ce soir.

5. DOMAINE ET PATRIMOINE

a) FORET - Approbation de l'état d'assiette 2020

M. Claude GERBER, Adjoint, explique que l'O.N.F. établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier un état d'assiette des coupes qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées. Présentation du plan avec les parcelles concernées.

Entendu les explications de M. Claude GERBER,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE l'état d'assiette 2020 tel que proposé (annexe 1).

ADOpte A L'UNANIMITE

b) FORET - Programme des travaux et plan de coupes 2019

Vu les documents présentés par M. Claude GERBER, 2^e Adjoint,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme des travaux patrimoniaux pour 2019 à effectuer en forêt communale pour un montant de 19 160 € HT ;

APPROUVE l'état prévisionnel des coupes pour l'exercice 2019, le bilan financier de même que l'état prévisionnel des dépenses et recettes pour 2019 comme suit :

• Dépenses	3 899 € HT
• Recettes brutes	13 740 € HT
• Bilan net prévisionnel d'exploitation	9 841 € HT

DECIDE de confier l'encadrement des travaux à l'O.N. F ;

AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ces opérations.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. Claude GERBER annonce la vente de bois qui aura lieu le 20 décembre 2018 à 20h00 en mairie.

c) Convention de financement – panneaux d'interprétation sur la piste cyclable

Le projet de panneaux d'interprétation mis en œuvre le long de la piste cyclable Muttersholtz / Wittisheim / Véloroute du Rhin (piste cyclable Canal du Rhône au Rhin) a été initié par le comité de pilotage en charge de la réalisation de cette piste. La Communauté de Communes de Sélestat (CCS), chef de file du projet, la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim (CCRM) et les communes concernées se sont associées afin d'apporter un plus à cet itinéraire.

Le projet, d'un montant de 19 186,40 € préfinancé par la CCS, a été intégré au dossier « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) présenté par la CCS et retenu par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat à hauteur d'une subvention de 14 000 €.

La CCRM n'étant pas compétente pour la mise en œuvre d'un tel équipement, la part résiduelle doit être financée par la CCS et les communes concernées de la CCRM, à savoir Wittisheim et Sundhouse, selon les modalités fixées dans la convention ci-joint annexée.

La convention a pour objet d'arrêter les montants respectifs et les modalités de versement par chaque collectivité du coût résiduel des 5 panneaux d'interprétation mis en œuvre le long de la piste cyclable Muttersholtz/Wittisheim/Véloroute du Rhin (Commune de Sundhouse).

Le montant global de la mise en œuvre des panneaux d'interprétation, préfinancé par la CCS, est de 19 186,40€ et se détaille comme suit :

- Conception, illustration, graphisme : 15 500 €
- fabrication des supports : 2 952 €
- Impression des panneaux : 674,40 €
- Traduction : 60 €

Cette opération ayant bénéficié d'une subvention TEPCV de 14 000 €, la part résiduelle à charge des trois collectivités se monte en conséquence à 5 186,40 €.

La part résiduelle à financer soit 5 186,40 € correspond à un coût individuel de 1 037,28 € par panneau.

Deux panneaux sont implantés sur le territoire de la CCS pour un montant de 2 074,56 € à charge de la CCS.

Deux panneaux sont implantés sur le ban de la commune de Wittisheim pour un montant de 2 074,56 € à charge de la commune de Wittisheim et à reverser à la CCS.

Un panneau est implanté sur le ban de la commune de Sundhouse pour un montant de 1 037,28 € à charge de la commune de Sundhouse et à reverser à la CCS.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, pris connaissance de la convention ci-joint annexée, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE M. le Maire à signer toute convention avec la Communauté de Communes de Sélestat (CCS) et la Commune de Wittisheim se rapportant au projet pré-cité ainsi que les documents y afférents,

AUTORISE M. le Maire à inscrire les finances nécessaires au Budget.

ADOpte A L'UNANIMITE

d) Conventions – renforcement électrique lieu-dit "Gartfel"

M. Claude GERBER, Adjoint au Maire, présente le projet de renforcement du réseau électrique Basse Tension au lieu-dit Gartfel, rue des vergers.

Le bureau d'études TOPO a été missionné par ENEDIS afin d'établir une convention de mise à disposition de parcelles communales et une convention de servitude entre la Commune et ENEDIS afin de poser un poste de transformation électrique sur des parcelles appartenant à la Commune.

Une déclaration préalable avant travaux a été déposée au mois d'octobre.

Entendu en ses explications, M. Claude GERBER, Adjoint au Maire et après avoir pris connaissances des conventions annexées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE les travaux d'installation du transformateur sur les parcelles cadastrées section 50 n° 363 et section 64 n° 205 dont la Commune est propriétaire ;

AUTORISE M. le Maire à signer toute convention avec ENEDIS se rapportant au projet pré-cité ainsi que les documents y afférents,

ADOPTE A L'UNANIMITE

6. FINANCES

Décision modificative

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'avec le coût de la Dommages ouvrages, le financement de l'équipement sportif de la salle polyvalente et l'avenant de l'entreprise WICK, il y a lieu de prendre une décision modificative afin d'inscrire les montants au Budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de voter la décision budgétaire modificative suivante :

- | | |
|---|------------|
| - Dépense d'investissement : Opération 33 (salle polyvalente), article 2128 | + 40 000 € |
| - Recette d'investissement : article 1641 (emprunt) | + 40 000 € |

ADOPTE A L'UNANIMITE

7. DOMAINE ET COMPETENCES PAR THEME

a) Gestion des listes électorales – mise en place d'une commission de contrôle

Par courrier réceptionné le 23 octobre 2018, le Préfet nous a informé que les commissions administratives chargées de la révision des listes électorales seront remplacées par des commissions de contrôle.

En effet, la Loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales a entraîné plusieurs changements majeurs notamment pour les modalités de révision des listes.

Le Conseil Municipal est amené à désigner deux conseillers municipaux, en tant que titulaire et suppléant pour la mise en place d'une commission de contrôle des listes électorales.

Cette commission sera compétente pour l'ensemble de la Commune et devra se réunir au moins une fois par an et en tout état de cause entre le vingt-quatrième jour et le vingt-et unième jour avant chaque scrutin.

Elle sera chargée en outre de veiller à la régularité des listes électorales et de statuer sur les éventuels recours administratifs formés par les électeurs contre des décisions de radiation ou des refus d'inscription sur les listes

prises par le Maire à leur encontre et procéder à des inscriptions ou des radiations des personnes omises ou indûment inscrites.

Composition des commissions :

Dans les communes de moins de 1000 habitants ou de plus de 1000 habitants avec une seule liste élue lors du dernier renouvellement du conseil municipal, la commission est composée de trois membres :

1. Un Conseiller Municipal

La désignation du Conseiller Municipal est à effectuer dans l'ordre du tableau parmi les membres du conseil prêts à participer aux travaux de la Commission (le Maire et les Adjointes ne peuvent siéger à la Commission).

2. Un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le Département

3. Un délégué du Tribunal de Grande Instance compétent pour notre Commune

Les membres de la Commission sont nommés pour une période de trois ans.

Entendu en ses explication Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal propose :

- M. Jean-Paul RIMBAULT comme membre titulaire de la Commission de contrôle à partir du 1^{er} janvier 2019 ;
- Mme Danièle DIAZ comme membre suppléant de la Commission de contrôle à partir du 1^{er} janvier 2019,

Après avoir sollicité l'accord des intéressés pour siéger à la commission de contrôle,

Le Conseil Municipal

VALIDE la composition de la commission de contrôle comme suit :

☑ M. Jean-Paul RIMBAULT comme délégué titulaire

☑ Mme Danièle DIAZ comme déléguée suppléante

Cette liste sera proposée à Mr le Préfet.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

b) Demande de cession de logements collectifs conventionnés DOMIAL

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune est sollicitée par la Direction Départementale des Territoires au titre d'une demande de cession par DOMIAL de huit maisons individuelles conventionnées avec jardin, garage individuel et parking sises 6-8-10-12 rue de Dordogne et 7A-B rue du collège à SUNDHOUSE.

Les maisons seront proposées en priorité aux locataires occupants, et en cas de logements vacants, prioritairement à l'ensemble des locataires de logements appartenant à DOMIAL et domiciliés dans le département.

Conformément aux dispositions de l'article L 443-7 du code de la construction et de l'habitation, l'avis de la Commune est sollicité quant à ce projet et quant au maintien de sa garantie pour le prêt n°1022172 de la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'encours global au 30 juin 2018 s'élève à 474 009,78€ garanti à 100% par la Commune de SUNDHOUSE, sachant que le remboursement se fera au fur et à mesure des ventes.

Le prix de vente sera compris dans une fourchette de + ou – 35% de l'estimation faite par le Service du Domaine à savoir :

50 603€ à 105 099€ pour le logement T2 ;

58 444€ à 121 384€ pour le logement T3 ;

80 795€ à 167 805€ pour les logements T4 ;

85 085€ à 176 715€ pour les logements T5.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réserver un avis favorable à la demande de cession des huit logements et de maintenir la garantie d'emprunt pour le prêt pour le capital restant dû qui sera actualisé au fil des ventes.

Entendu en ses explications M. le Maire,

Vu la demande de la Direction Départementale des Territoires en date du 6 septembre 2018,

Vu l'article L 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération du 7 octobre 2008 de la Commune de Sundhouse,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable à la demande d'autorisation de cession des 8 maisons individuelles conventionnées avec jardinet, garage individuel et parking sises 6-8-10-12 rue de Dordogne et 7A-B rue du collège à SUNDHOUSE, présentée par S.A d'HLM DOMIAL, prioritairement aux locataires occupants et en cas de logements vacants, prioritairement à l'ensemble des locataires de logements appartenant à DOMIAL et domiciliés dans le département ;

DECIDE de maintenir la garantie d'emprunt pour le prêt suivant souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ;

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

ADOpte A L'UNANIMITE

8. INTERVENTION DES ADJOINTS

- **M. Mathieu KLOTZ, 1^{er} Adjoint :**

Point sur les travaux en cours.

Salle paroissiale : tranchée a été faite pour faire un réseau d'eau neuf et en prévision d'un raccordement au chauffage du Presbytère. M. Foltzler va commencer les travaux des sanitaires.

Salle polyvalente : Extension ; électriciens sont sur place, placoplâtre est terminé. La consultation pour les tests d'étanchéité à l'air a été faite. L'analyse sera présentée au prochain CM.

Abribus : les devis ont été envoyés, les travaux devraient être terminés avant Noël. 5 094€ TTC.

Mairie – atelier : il a été décidé en municipalité d'acquérir des alarmes anti-intrusion. Les fournisseurs consultés en début d'année ont été relancés. L'achat est favorisé afin de récupérer la TVA et de ne pas souscrire à des contrats de maintenance.

Choix des teintes et matériaux pour les sols de la salle polyvalente : choix sur bleu clair. Carrelage : gris moucheté.

- **M. Claude GERBER, 2^{ème} Adjoint :**

Voirie : Suite à la réunion de la commission, il est proposé au Conseil Municipal de refaire le chemin des noyers. Les membres du Conseil Municipal valide la proposition. L'entreprise LINGENHELD a été retenue par la CCRM dans le cadre du groupement de commandes.

Abribus : sinistre au niveau du muret de l'église, les travaux seront intégralement remboursés par l'assurance.

L'autolaveuse a été livrée, elle fonctionne bien.

Commission forêt : Riedhutt : le SIVU forestier ne s'occupera pas l'abattage de l'arbre. Ce sera fait en régie.

- **Mme Josiane GERBER, 3^{ème} Adjointe :**

Fête des aînés : l'invitation pour le repas des aînés a été distribuée. Présentation du Menu.

La préparation se fera le jour même à 10h00.

Animation : chants du CME et de la chorale du collège.

Banque alimentaire : 30 novembre et 1^{er} décembre. Il manque deux personnes dont une pour ramasser les denrées avec Claude. M. le Maire se propose ainsi que M. RIMBAULT Jean-Paul.

Concours illuminations de Noël avec animation de Noël.

Visite des aînés dans les EHPAD : 28 décembre 2018.

Nouvelle locataire dans le logement rue Albert Schweitzer : Mme Wendy MEYER.

Information de la CCRM : conférence sur le code de la route à Sundhouse.

9. DIVERS

Site internet : présentation de l'arborescence et de la maquette du site internet. Présentation du nouveau site internet aux vœux du Maire, le vendredi 18 janvier.

Fermage : application de la baisse de 3.04% sur les loyers du fermage 2018.

Mur d'escalade à la salle polyvalente : c'est en cours de validation à la CCRM. Pour toucher les subventions du Département, contrat de territoire, CCRM 25%, Commune 25%, et 50% subventions.

Pour Sundhouse entre 50 et 60 000€ d'investissement global dont 15 000€ à charge de la Commune.

Europa-Park : le projet empièterait sur le ban communal de Sundhouse. L'ADIRA a contacté le Maire car elle porte le projet sur l'Alsace. Sundhouse serait concerné par 25 à 30% de 200Ha. Il y aura une réunion le 3 décembre à Mulhouse où les choses seront plus clairement présentées.

Christelle ADOLPH : élagage à faire par la Commune dans les forêts communales à prévoir.

Fabien ANSTETT : M. Fabien ANSTETT pose une question par rapport à l'activité de M. Raphaël HAEGELI. M. le Maire répond qu'il lui a conseillé de stocker provisoirement sur la parcelle cadastrée section 65 n°82, chemin de Bindernheim jusqu'à ce qu'un emplacement soit défini par le PLU, où ce type d'activité soit possible.

Jean-Paul RIMBAULT : marché de Noël le 2 décembre.

Carole MEYER : zone artisanale, rue du commerce, le dépôt sauvage de carcasse de voitures et benne devient inquiétant, il y a en a de plus en plus et c'est à l'entrée du village.

Michaël BERGER : il serait bien de mettre une poubelle à côté de l'arrêt de bus rue de Saasenheim. Des déchets sont constamment ramassés à côté.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est close à 22h18.

Fait à SUNDHOUSE, le 22 novembre 2018

La Secrétaire,
Christelle ADOLPH

Le Maire,
Jean-Louis SIEGRIST

SIGNATURES

Compte rendu du 20 novembre 2018

SIEGRIST Jean-Louis

KLOTZ Mathieu

GERBER Claude

GERBER Josiane

ADOLPH Christelle

ANSTETT Fabien

BERGER Michaël

DIAZ Danièle

HAEGELI Raphaël

HAUERT Christophe
Procuration à Christelle ADOLPH

HURTHUR Christine

LEONHART Marie-Laure

MEYER Carole

MEYER Mario

OTZENBERGER Cédric

RIMBAULT Jean-Paul

SCHWARZ Anita
Absente

SCHWOERER Isabelle

VALLET Alice